

**Bruxelles, le 26 septembre 2025
(OR. en)**

13217/25

**FIN 1107
INST 262
PE-L 30**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12984/25
Objet:	Virement de crédits n° DEC 14/2025 à l'intérieur de la section III – Commission – du budget général pour l'exercice 2025

- *Approbation*
 - *Approbation d'une lettre*
-

1. Le 22 septembre 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 14/2025, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier¹.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

2. Comme indiqué dans le document 12984/25, cette proposition vise à transférer un montant total de 253,87 millions d'EUR en crédits d'engagement (c/e) et de 233,53 millions d'EUR en crédits de paiement (c/p) à l'article 14 03 01 (*Aide humanitaire*), comme suit:

- 233,53 millions d'EUR en c/e et en c/p à partir du poste 30 04 01 02 (*Réserve d'aide d'urgence*);
- 18,82 millions d'EUR en c/e à partir du poste 14 20 03 01 (*Subventions au titre de l'assistance macrofinancière (AMF)*);
- 0,92 million d'EUR en c/e à partir du poste 14 20 03 06 (*Organisations internationales et accords internationaux*); et
- 0,60 million d'EUR à partir du poste 14 20 04 04 (*Évaluations stratégiques et audits*).

3. La mobilisation de la réserve d'aide d'urgence et le transfert dans la rubrique 6 sont proposés afin de fournir une aide pour un certain nombre de crises humanitaires:

- dans la Corne de l'Afrique (95 millions d'EUR en c/e et en c/p, dont 30 millions d'EUR pour l'Éthiopie, 30 millions d'EUR pour la Somalie et 35 millions d'EUR pour le Soudan du Sud);
- en Afrique occidentale et centrale (48,5 millions d'EUR en c/e et en c/p);
- en Palestine¹ (50 millions d'EUR en c/e et en c/p);
- en Ukraine (40 millions d'EUR en c/e et en c/p);
- au Yémen (20,3 millions d'EUR en c/e).

¹ La dénomination "Palestine" ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

4. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 24 septembre 2025.
5. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, dont le texte figure dans le document 12984/25; et
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du: président du Conseil

à la: présidente de la Commission

copie: présidente du Parlement européen

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 23 septembre 2024¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 14/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).